

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 octobre 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 03/10/2019

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Votants: 21

Pour: 21

Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL, René CAUQUIL, Alain MOULY, Guy ROUCAYROL

Contre: 0

Représentés: Jean-Luc FALIP par Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS, Pierre POLARD par Bernard BOSC

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

Absents:

Objet: Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens 2019-2024 du Contrat Local de Santé

Depuis le 4 juillet 2013, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS).

Outil de coordination, d'articulation et de gouvernance, le CLS a pour objectif de répondre aux enjeux de santé du territoire et de peser sur les inégalités sociales et territoriales de santé en mobilisant de façon convergente les ressources du territoire.

Dans le cadre de la gouvernance du CLS et de sa mise en œuvre, un niveau d'animation et de coordination est clairement identifié et cofinancé par les signataires du CLS.

La dynamique du premier CLS a été prolongée en 2019. Le second CLS est en cours de finalisation et portera sur la période 2020 – 2024.

Le coût de la coordination et de l'animation du CLS est financé à parts égales entre le Pays et l'ARS. Pour la période 2019 - 2024, ce coût est estimé à 360 000 € (60 000 € par an).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Pour 2019 (CLS1) ,

- Agence Régionale de Santé (ARS) 30 000 € (50%)
- Pays Haut Languedoc et Vignobles 30 000 € (50%)

Pour 2020-2024 (CLS2)

- Agence Régionale de Santé (ARS) 150 000 € (50%)
- Pays Haut Languedoc et Vignobles 150 000 € (50%)

L'attribution du financement de l'ARS pour la période 2019 - 2024 nécessite de signer un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM), joint au présent rapport.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de signature de ce contrat et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 11 octobre 2019
Le Président,
Jean ARCAS

